

- Plages: près de 300 000 dinars pour l'acquisition d'installations sanitaires en 2010



TUNIS, 11 jan 2010 (TAP) - Une journée d'information sur l'écocertification «le pavillon bleu» s'est tenue, lundi, à Tunis, sous la présidence de M.Nadhir Hamada, ministre de l'Environnement et du développement durable.

Le pavillon bleu est un label de haute qualité environnementale et concerne les installations sanitaires et la sécurité des ports de plaisance et des plages.

Ce programme est basé sur la conformité à une série de normes touchant quatre aspects principaux.

Il s'agit du contrôle de la qualité de l'eau de baignade, de la promotion de l'éducation environnementale, de la gestion environnementale et de la mise en place d'installations de sécurité et des services.

Dans son intervention, le ministre a appelé les parties concernées à adhérer dans les meilleurs délais, à ce programme afin de jeter les bases d'un tourisme durable. Il a fait savoir que l'adhésion à ce programme ne manquera pas d'améliorer la qualité des services fournis aux estivants et de dynamiser l'activité touristique, relevant que plusieurs campagnes de sensibilisation ont été menées, depuis 2005, afin de mieux faire connaître les avantages de ce programme.

Il a indiqué que plusieurs plages ont, déjà, obtenu cette certification écologique. Il s'agit des plages de Zarzis, Korba et des plages touristiques de Nabeul et de Hammamet Sud, outre, le port de plaisance de Yasmine Hammamet.

Il a ajouté que les plages de Tabarka, Bizerte, Kélibia, Mahdia, et le port de plaisance de Monastir qui ont été certifiés «pavillon bleu» en 2009. Néanmoins, ces plages sont appelées à déployer un surcroît d'efforts afin de répondre au reste des normes exigées pour l'obtention, en 2010, de l'écocertification «Pavillon bleu».

Programme de nettoyage de 80 plages publiques en 2010



Le ministre a souligné que l'enveloppe des aides fournies aux parties concernées par ce label, a atteint fin 2009, quelques 530 000 dinars, et a profité à 9 municipalités côtières et 10 plages.

Par ailleurs, M.Hamada a relevé que son département a, d'ores et déjà, finalisé l'offre relative à l'acquisition en 2010, d'installations sanitaires des plages, d'un coût de l'ordre de 300 000 dinars.

Concernant le programme de nettoyage des plages publiques, le ministre a indiqué que ce programme concernera en 2010, environ 80 plages contre 76 en 2009.

En ce qui concerne l'élimination des algues marines et leur enlèvement, M.Hamada a souligné qu'il est prévu d'éliminer en 2010, quelque 53 000 mètres cubes contre 29 000 mètres cubes, faisant remarquer que l'Etat a alloué environ 800 000 dinars pour financer cette opération, soit une augmentation de 200 000 dinars par rapport à 2009.

Il a rappelé que son département a élaboré vers fin 2009, plusieurs études techniques définissant le champ d'intervention des parties concernées en matière de protection des plages prioritaires, à travers, notamment le recours à la technique du remblai artificiel, relevant que plusieurs zones prioritaires dont Tunis Nord, Sousse, Kerkennah et Monastir bénéficieront en 2010, d'une série d'interventions d'un coût de l'ordre de 68 millions de dinars.

Il est prévu de généraliser ces opérations à d'autres plages, plus particulièrement celles de Djerba, Kélibia et Rafraf.